



## RÉUNION DE BUREAU ORDINAIRE Du Mercredi 24 mai 2023 à 12h30

### Table des matières :

<i>A - VALORISATION MATIERE</i> .....	3
Question 1 – Visite de la Plaine de Baud - ferroutage .....	3
<i>B - CVED</i> .....	4
Question 2 – Echange sur la stratégie de financement à cibler pour le renouvellement du CVED .....	4
Question 3 – Contact avec l’ADEME au sujet de nouvelles enveloppes de financement de la filière CSR .....	4
<i>C - COMMUNICATION - TRI</i> .....	5
Question 4 – Organisation de la visite du Centre de Tri pour les élus des SMICTOM le 07 juillet 2023 .....	5
<i>D - DECHETERIES</i> .....	5
Question 5 – Convention pour les huiles végétales en déchèteries .....	5
Question 6 – Marché de mise en balles des cartons secteur SMICTOM PAYS DE FOUGERES .....	6



## ORDRE DU JOUR DU BUREAU SYNDICAL

En premier lieu, il vous sera demandé d'entériner le compte-rendu du Bureau Syndical du 06 avril 2023.

### Points d'actualités :

- Evolution 2023 des tonnages collectés par les SMICTOMs,
- Démarrage expérimentation de collecte et recyclage des plastiques issus des déchèteries,
- Relance du marché d'exploitation du centre de VITRE (ex centre de tri) pour 16 mois (jusqu'au 31 décembre 2024).

## A – VALORISATION MATIERE

### Question 1 – Visite de la Plaine de Baud - ferroutage

*Rapporteur élu : Mme Isabelle DUSSOUS*

*Rapporteur administratif : David BESNIER*

*La Présidente expose :*

La société NORSKE et S3T'ec ont passé un contrat d'une année pour le recyclage des papiers et Journaux, revues, magazines. Cela représente 3500 T/an environ.

La société NORSKE est basée à GOLBEY à proximité d'EPINAL dans les Vosges.

La société NORSKE a ouvert une ligne de transport par rail des papiers de RENNES à EPINAL. Elle offre une prestation clés en main à partir des centres de tri jusqu'à leur usine de recyclage, car les conditionnements des papiers sont différents, y compris sur les parties routières, lorsque l'on choisit de faire une partie par rail.

La société NORSKE a organisé une visite de la plateforme de ferroutage de RENNES. Les services de S3T'ec étaient présents sur place.

**Un compte rendu de cette visite vous sera proposé.**

## B – CVED

### Question 2 – Echange sur la stratégie de financement à cibler pour le renouvellement du CVED

*Rapporteur élu : Mme Isabelle DUSSOUS – M. Christian STEPHAN*

*Rapporteur administratif : David BESNIER*

*La Présidente et le Vice-Président exposent :*

La consultation pour la passation d'une nouvelle DSP de « conception, construction financement et l'exploitation maintenance du CVED » suit son cours.

Un des enjeux majeurs pour atteindre un tarif abordable sur ce nouveau projet est le plan de financement.

La durée de la DSP a été fixée à 20 ans. Or, la durée des travaux est estimée à 3 ans. Le délégataire doit donc emprunter le besoin en financement sur 17 ans.

L'évolution actuelle des prix de la construction fait évoluer le besoin en financement. L'emprunt que le délégataire doit porter étant sur une durée relativement courte (de 17 ans), cela engendre une annuité qui pèse sur le tarif qui sera facturé à S3T'ec.

La durée de vie d'un équipement tel que le CVED est estimé à 30 ans.

Plusieurs scénarii de financement du projet vous seront présentés.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu, le Bureau Syndical sera invité à se positionner sur la suite à donner à ce dossier.**

### Question 3 – Contact avec l'ADEME au sujet de nouvelles enveloppes de financement de la filière CSR

*Rapporteur élu : Mme Isabelle DUSSOUS*

*Rapporteur administratif : David BESNIER*

*La Présidente expose :*

L'ADEME BRETAGNE a pris contact récemment avec S3t'ec pour l'informer que des nouvelles enveloppes de financement allaient finalement être ouvertes sur cette année 2023 pour développer la filière CSR.

Une réunion d'information est programmée mardi 16 mai après midi entre ADEME et S3t'ec sur ce sujet.

Le dossier de demande de financement déposé en 2021 par S3T'ec pour obtenir une aide à la création d'une chaudière CSR n'a pas été fermée côté ADEME et est donc toujours considéré en cours d'instruction.

A ce titre, l'ADEME demande à S3T'ec de se positionner sur son souhait de continuer ou non l'instruction de son dossier de demande d'aide en lien avec les nouvelles enveloppes qui s'ouvriront à l'été 2023.

Après en avoir débattu, le Bureau syndical sera invité à se positionner sur la suite à donner à ce dossier déposé avec l'ADEME.

## C – COMMUNICATION - TRI

### Question 4 – Organisation de la visite du Centre de Tri pour les élus des SMICTOM le 07 juillet 2023

*Rapporteur élu : Mme Marielle MURET-BAUDOIN*  
*Rapporteur administratif : Nadège DOUABLIN*

*La Vice-Présidente expose :*

Suite à la mise en œuvre des Extensions de Consignes de Tri des Emballages, plusieurs Elus des 2 SMICTOMs ont émis le souhait de pouvoir visiter les centres de tri industriels vers lesquels sont envoyés nos sacs jaunes.

Les services de S3T'ec ont interrogé la Société PAPREC afin de pouvoir visiter le centre de tri TRIVALO au Rheu (centre de tri plus proche de VITRE et FOUGERES que celui de SUEZ au MANS).

La date du vendredi 07 juillet matin a été proposée.

**Il vous sera demandé de vous positionner sur cette proposition et sur les modalités d'organisation de cette visite.**

## D – DECHETERIES

### Question 5 – Convention pour les huiles végétales en déchèteries

*Rapporteur élu : Mme Isabelle DUSSOUS*  
*Rapporteur administratif : Sonia LEBRUMAN*

*La Présidente expose :*

Afin de valoriser les huiles végétales collectées en déchèteries, la Société Ouest COLLECTOIL, basée à CARENTOIR (56) propose la mise en place d'une convention définissant les conditions de collecte et de traitement des huiles alimentaires usagées.

Cela comprend les opérations de fourniture de contenants (fûts de 200 L : 1 à 2 par sites suivant le besoin), la collecte, le stockage et le traitement des huiles collectées gratuitement. L'atelier de traitement, soumis à ICPE, est situé à Pontorson (50).

La convention concerne les huiles végétales issues des déchèteries du territoire du SMICTOM du Pays de Fougères et du SMICTOM du Sud Est. **(annexe 1 page 7)**

Cette convention sera mise en place à compter du 1er juillet 2023, elle est renouvelable annuellement pour une durée de cinq ans. Les quantités estimatives annuelles sont évaluées à 20 tonnes.

**Le Bureau syndical est invité à se positionner sur le partenariat proposé avec la Société Ouest COLLECTOIL ainsi que sur le projet de convention, et dans l’affirmative d’autoriser la Présidente à signer tout document s’y rapportant.**

### Question 6 – Marché de mise en balles des cartons secteur SMICTOM PAYS DE FOUGERES

*Rapporteur élu : M Serge BOUDET*

*Rapporteur administratif : Sonia LEBRUMAN*

*Le Vice-Président expose :*

Afin d’expédier les cartons issus des déchèteries, la mise en place d’une prestation de mise en balle est nécessaire. Cela comprend les opérations de réception, pré-tri, conditionnement et chargement en vue de leur expédition vers les différentes filières de traitement valorisation définies par S3T’ec.

La prestation actuelle concerne les cartons issus des déchèteries du territoire du SMICTOM du Pays de Fougères. S’achevant au 30 juin 2023, une nouvelle consultation a été lancée pour un démarrage au 1<sup>er</sup> juillet 2023, pour une durée d’un an.

La consultation est passée selon un marché à procédure adaptée soumis aux dispositions de l’article L.2123-1 et L.2125-1, R2162-2 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique 2019.

Les quantités estimatives annuelles sont évaluées à 1 200 tonnes. Le montant maximum estimé est de 35 000 €HT.

Critère d’évaluation des offres : critère 1 Coût global (55%), 2 Valeur technique de l’offre (45%)

La date de remise des offres était fixée au 10 mai 2023. Deux prestataires ont présenté une offre :

la Société SUEZ et la Société PRADAT.

**Le Bureau syndical sera invité à prendre connaissance des offres et à les analyser.**

**Le Bureau syndical sera invité à se positionner sur l’offre lauréate, et dans l’affirmative d’autoriser la Présidente à signer tout document s’y rapportant.**

## **Convention pour la collecte des huiles alimentaires usagées**

### **Article 1 : Les parties**

La société Ouest COLLECTOIL  
Dont le siège social se situe à Mauffray 56910 CARENTOIR  
Tel : 09 70 40 83 64

Représentée par

D'une part

se situant

Représenté par son

D'autre part

### **Article 2 : Objet de la présente convention**

La présente convention définit les conditions de collecte et de traitement par la société COLLECTOIL des huiles alimentaires usagées.

### **Article 3 : Durée**

La présente convention est passée pour une durée d'un an à partir de la date de notification reconductible annuellement par accord tacite.

### **Article 4 : Principe de collecte et de traitement**

Ouest COLLECTOIL met gratuitement à disposition des fûts de 200 L (1 à 2 par sites suivant le besoin).  
Ouest COLLECTOIL se charge d'organiser la collecte de ces fûts après appel de la collectivité au 09 70 40 83 64 La société s'engage à intervenir gratuitement dans un délai maximum de 30 jours. Un bordereau de prise en charge sera édité à chaque enlèvement.  
Ouest COLLECTOIL prend en charge le traitement des huiles collectées.

### **Article 5 : Résiliation**

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties par simple lettre recommandée sous un pré-avis d'un mois.

**OuestCollectoil**

**Partenaire**